

Programme de Subventions de la Graine de Moutarde (MSGP)

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES (FAQ)

CANDIDATURE

Puis-je soumettre plus d'une demande à la fois ?

Non. Une seule demande par personne ou groupe est autorisée par série.

Combien de séries de financement ce programme offre-t-il chaque année ?

Si les fonds le permettent, la Fondation Urantia acceptera les demandes de subventions avec une ou deux séries par an.

Puis-je soumettre une demande de subvention pour un cycle ultérieur si ma demande n'a pas été financée lors d'un cycle précédent ?

Oui. Les demandes qui respectent la date limite mais qui ne sont pas financées peuvent être prises en considération pour un cycle ultérieur, à condition qu'il soit prouvé que le projet a été renforcé.

L'exigence de fonds de contrepartie d'au moins 25 % peut-elle être constituée d'équipements ou d'autres matériaux, ou doit-elle être se faire en espèces ?

Tous les projets doivent indiquer qu'au moins 25 % des coûts totaux du projet peuvent être couverts en espèces par le candidat et doivent être indiqués, par conséquent, dans le budget du projet soumis. Aucune autre forme de contrepartie n'est autorisée.

La contrepartie de 25 % exigée peut-elle provenir d'une autre source de financement externe ?

Oui. La contrepartie minimale de 25 % peut provenir d'une autre source de financement externe et doit être indiquée dans le formulaire de budget. La source de financement doit être actuelle et ne pas avoir fait l'objet d'une promesse de don.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES DEMANDES

Existe-t-il des critères d'évaluation du projet que je propose ?

Oui. Toutes les propositions seront évaluées sur une échelle de 20 points. Nous encourageons les candidats à se référer aux [critères d'évaluation et au tableau de bord fournis](#) lors de l'élaboration de leur proposition.

SUBVENTIONS

Combien de subventions seront financées chaque année ou par série ?

La Fondation Urantia soutiendra autant de candidatures qualifiées et bien notées par série que les fonds le permettent.

Si je suis un bénéficiaire actuel ou ancien, m'est-il possible de demander un financement supplémentaire pour le même projet ou pour un nouveau projet ?

Non, les bénéficiaires actuels ou anciens ne peuvent soumettre qu'une seule demande de fonds par série et par an, que ce soit pour développer un projet ou pour demander une subvention pour un nouveau projet.

UTILISATION DES FONDS

Y a-t-il des limites au montant du financement que je peux demander ?

Le montant total des investissements disponibles par série sera publié durant la période de l'appel à propositions. Nous communiquerons également le montant maximum de la subvention qui peut être demandée par projet. Nous encourageons les candidats à demander un financement raisonnable et bien justifié qui corresponde à la portée du projet.

Les coûts indirects sont-ils autorisés ou seuls les coûts directs le sont-ils ?

Les coûts indirects, tels que les salaires du personnel et les frais généraux administratifs, peuvent être autorisés s'ils sont raisonnables et bien justifiés.

Puis-je utiliser les fonds reçus dans le cadre du programme MSGP pour octroyer une sous-subvention à une autre organisation ou personne ?

Non. Les fonds ne seront versés qu'au bénéficiaire, conformément aux termes de la lettre d'intention. Les fonds ne peuvent pas être sous-traités à un tiers. Toutefois, les fonds peuvent être dépensés pour répondre aux exigences du projet (par exemple, l'embauche d'un vidéaste ou d'un rédacteur), conformément à la demande et au budget approuvés.

En outre, les fonds de la subvention ne peuvent être utilisés pour compenser d'autres obligations financières ou pour faire face à des dépenses de trésorerie ou de fonctionnement général sans rapport avec l'objet de la proposition de subvention tel qu'il est défini dans la lettre d'intention.

Puis-je demander des fonds supplémentaires si cela s'avère nécessaire au cours de la mise en œuvre du projet ?

Au cours de la mise en œuvre du projet, des événements défavorables et d'autres facteurs peuvent avoir un impact négatif sur l'avancement ou l'achèvement du projet. Dans ce cas, des demandes de fonds supplémentaires peuvent être autorisées, à condition que le lauréat justifie et documente amplement le besoin de fonds supplémentaires et soumette un budget révisé. Si la demande est approuvée, le bénéficiaire doit accepter de modifier la lettre d'intention en conséquence.

Dois-je restituer les fonds non utilisés à la fin de mon projet ?

Oui. Les fonds non utilisés, tels qu'ils peuvent être indiqués dans le rapport final du projet et le budget final, doivent être retournés à la Fondation Urantia selon les termes définis dans la lettre d'intention.

Y a-t-il des projets qui ne seront pas pris en considération pour l'attribution d'un prix ?

Oui. La liste suivante de projets (non exhaustive) ne sera pas soutenue :

- Traductions du *Livre d'Urantia*
- Projets portant sur des questions non liées à la Révélation
- Campagnes politiques et efforts de lobbying législatif
- Projets déjà couverts par le budget annuel de la Fondation
- Octroi de subventions à des personnes n'ayant pas de projets éligibles correspondant à la demande

DURÉE DE LA SUBVENTION

Mon projet doit-il être réalisé selon un calendrier précis ?

Les candidats sont tenus d'indiquer une date d'échéance pour tous les projets proposés. Les projets récompensés peuvent commencer à fonctionner dès la signature d'une lettre d'intention entièrement exécutée, conformément à la date de démarrage indiquée. Les projets prendront fin lorsque leurs

objectifs auront été atteints et que la Fondation Urantia aura reçu et approuvé un rapport final et un budget selon les termes définis dans la lettre d'intention.

RAPPORTS

Les bénéficiaires sont-ils tenus d'établir des rapports ?

Deux rapports peuvent être demandés aux lauréats : Un rapport intermédiaire et un budget , ainsi qu'un rapport final et un budget. Les dates de remise des rapports seront indiquées dans la lettre d'intention et des spécimens de rapports seront fournis.